

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19633 - 76ÈME ANNÉE

Alors que les autorités ont sacrifié la culture et le sport au nom de la lutte contre la COVID

Coronavirus : rassemblements autorisés dans les hypermarchés et les écoles ?

La culture et le sport sont sinistrés par des décisions de fermeture qui ne concernent pas les écoles et les centres commerciaux. Combien de nouvelles contaminations à cause d'une transmission lors d'un passage dans un hypermarché fréquenté ? Quels sont les effets de l'absence du masque obligatoire dans les cours de récréation ? Pourquoi donc des lieux aussi susceptibles d'être des foyers de transmission peuvent-ils mener une activité quasi-normale alors que circule un virus mortel ?

Touchée par une vague de contamination au même titre que la France, La Réunion est donc devenue le lieu d'applications de mesures liées à la circulation établie du virus dans son territoire. Le niveau de circulation est suffisamment intense pour que les autorités gouvernementales aient classé La Réunion en zone rouge.

Conséquence de cette vague de nouveaux cas, les autorités mettent en place des mesures restrictives. Ainsi, les sports collectifs et de combat sont interdits. De fait, la pratique du cyclisme de loisir et de compétition est également arrêtée. C'est aussi le cas pour la culture. Au motif de lutte contre la propagation du virus, il est donc extrêmement compliqué de mettre au point des protocoles garantissant une totale sécurité sanitaire.

Relâchement dans les écoles

Mais aussi étonnant que cela paraisse, ce genre de restrictions ne semblent pas concerner deux lieux qui sont des foyers de contamination potentiels : les centres commerciaux et les établissements scolaires.

Au sujet des seconds, ce sont déjà plus d'une centaine de cas de COVID-19 qui ont été confirmés chez des élèves, ainsi qu'au moins 20 cas parmi le personnel. Il est des pays où un seul cas de COVID répéré entraîne la fermeture d'une école pendant une période de quarantaine, ce n'est pas le cas à La Réunion. C'est aussi un des rares pays où la totalité des enfants âgés de moins de 11 ans sont dispensés du port du masque dans la classe. D'où une question qui se pose : le virus qui peut circuler est-il moins dangereux dans un milieu scolaire ?

Immunité temporaire à la COVID au supermarché ?

Au sujet des centres commerciaux, parmi les près de 2.000 cas confirmés depuis la fin de la quarantaine et du test obligatoire, combien ont été le résultat d'une transmission du virus au sein d'une enseigne de la grande distribution. Alors que les rassemblements

festifs et culturels de plus de 10 personnes sont interdits sur la voie publique, il est facile de constater que dans la file d'attente d'une seule caisse peuvent se trouver 10 personnes qui ne sont pas séparées par la distance de sécurité minimale recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), soit 1 mètre et 50 centimètres, et non pas seulement 1 mètre qui est l'interprétation française de cette recommandation qui devrait s'imposer à tous les pays, que le port du masque soit ou pas obligatoire.

D'où alors cette autre question : les supermarchés et hypermarchés sont-ils des lieux où l'immunité des clients est temporairement renforcée ?

Interdiction de rassemblement pour qui ?

C'est donc une contradiction qui apparaît de manière plus prégnante chaque jour, au fur et à mesure de l'annonce de chiffres indiquant une aggravation de l'épidémie. En effet, l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes n'est pas clairement appliquée. Elle l'est pour interdire les manifestations, des meetings politiques, ainsi que des activités culturelles et sportives. Par contre, elle ne l'est pas dans les

cours de récréation sans masques ou dans les centres commerciaux où les Réunionnais dépensent une grande partie de leurs revenus dans l'achat de produits importés majoritairement de France et d'Europe. Pourquoi donc des lieux aussi susceptibles d'être des foyers de transmission peuvent-ils mener

une activité quasi-normale alors que circule un virus mortel ?

M.M.

« Sacrifice des activités sportives et culturelles » : le mouvement sportif réunionnais consulté ?

Dans un courrier des lecteurs, Philippe de Cotte, éducateur et dirigeant cycliste constate que si « l'activité sociale et économique pour sa part, a repris : grandes surfaces, marchés, commerces... », « plusieurs mesures incohérentes donc injustes, ont arrêté » la pratique du cyclisme de loisir et de compétition. D'où cette question : « Quand le mouvement sportif réunionnais (70000 licenciés, au moins autant de pratiquants autonomes) a-t-il été consulté ? Lui qui est suffisamment responsable et compétent pour assumer la délégation de service public l'autorisant à organiser le sport en France et en territoire réunionnais. »

« Vivre avec le COVID 19, c'est notre doctrine »

C'est la phrase qu'à répétée le Premier ministre lors de sa récente visite sur le Tour de France.

En effet, en l'absence de vaccin, la France hexagonale et La Réunion ne sont résolues qu'au seul choix de s'adapter et à organiser une nouvelle forme d'existence en tenant compte d'un virus dont l'échappatoire est inconnu.

A l'heure où le préfet de notre département doit sous peu, faire savoir à notre population quelles sont les règles de sécurité sanitaires à suivre dans les prochains mois, je ne puis que faire l'affli-

geant constat du sacrifice des activités sportives et culturelles.

Pour ne parler que de cyclisme de compétition ou de loisir, domaine dans lequel j'ai quelques compétences : depuis le mois de mars, celui de l'entrée en confinement et jusqu'à aujourd'hui, plusieurs mesures incohérentes donc injustes, ont arrêté sa pratique à La Réunion.

Dirigeants et pratiquants du cyclisme, bons élèves et bons citoyens, nous avons interrompu nos calendriers d'entraînements et de compétitions pendant 4 mois et demi. Après une brève reprise de 6 semaines, une surinterprétation des consignes préfectorales par plusieurs communes a de nouveau instauré par arrêtés municipaux, un nouveau blocage.

Dans cette même dernière période, l'activité sociale et économique pour sa part, a repris : grandes surfaces, marchés, commerces, chantiers, écoles, collèges, lycées, université, lieux de culte, cinémas, restaurants, réunions familiales, etc.

Dans cette situation pour le moins singulière et je le répète, à l'heure où le préfet doit prendre les décisions qui vont engager l'avenir proche de la population réunionnaise, je pose ces questions :

Quand le mouvement sportif réunionnais (70000 licenciés, au

moins autant de pratiquants autonomes) a-t-il été consulté ? Lui qui est suffisamment responsable et compétent pour assumer la délégation de service public l'autorisant à organiser le sport en France et en territoire réunionnais.

Nos décideurs ont-ils mesuré l'impact négatif imposé à l'équilibre psychosomatique des jeunes et moins jeunes, à l'altération de la cohésion sociale en ces temps d'incivilité croissante, au désarroi des acteurs économiques induits par la compétition et le loisir cyclistes (petites entreprises commerciales et de tourisme, mécaniciens, animateurs sportifs, organisateurs d'événements, associations sportives), à la perte des licenciés, au niveau sportif en régression ?

Je demande au préfet à l'heure des décisions, de prendre en compte le poids de ces questions lourdes de conséquences. Je demande au préfet de prendre en compte l'implication responsable et compétente qu'a assumée la gouvernance fédérale cycliste depuis bon nombre d'années et bien entendu, en cette période difficile, son savoir-faire en matière de protocoles préventifs de sécurité.

Le cyclisme réunionnais saura vivre avec le COVID 19.

**Philippe de Cotte,
éducateur, technicien,
dirigeant cycliste**

Edito

Une menace d'incendie toujours pesante

C'est un scénario toujours plus sombre qui se dessine en Amazonie, qui avait déjà été touchée par de violents feux de forêt en 2019. Un été record pour les incendies en Amazonie. Triste record qui en dit long sur les conséquences de la déforestation. L'institut national de recherches spatiales du Brésil a en effet relevé pour juin 2020 une hausse de 19.5 % du nombre d'incendies par rapport à juin 2019, avec 2248 foyers détectés, le pire résultat enregistré en treize ans.

Dans la première dizaine d'août, plus de 10 000 incendies se sont produits en Amazonie, représentant une augmentation de 17 % en comparaison de l'année dernière à la même période, selon un rapport de Greenpeace. Chaque jour se sont 2 terrains de football qui partent en fumée selon ce dernier rapport. Les experts redoutent une crise environnementale inédite dans les prochains mois.

La crise sanitaire n'aide pas non plus. Les coupes budgétaires et le confinement ont restreint les leviers de protection de la forêt. Malheureusement, les bûcherons clandestins agissent toujours et envahissent les terres indigènes sans impunité. Ces incendies n'ont rien d'anormaux pour la période, car la saison des feux démarre tous les ans fin juillet et s'intensifie en août, mais rarement avec autant de violence. Des conséquences environnementales bien sur, mais ce n'est pas tout car la fumée se déplace. Les Brésiliens peuvent la respirer sur des kilomètres à la ronde. En 2019, les feux de forêts ont plongé São Paulo dans le noir une journée entière.

A une échelle qui n'est pas comparable, la France connaît aussi des feux de forêt en été mais avec moins d'intensité. La situation devrait s'aggraver au Brésil dans les prochains mois, alors que la saison sèche a commencé au début de juin et que la déforestation croît toujours plus rapidement.

Ancelly Bertrand

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Bann pèryod noir nout listoir : Bann klustèr nout pasé néna ankor lo tan pou tourn é rotourn anou

Mézami si mi di azot lésklavaz lé fini, pétète in pé va di oui, pétète in pé va di : moin néna konm dan lidé li lé ankor la. Lé vré néna pi lésklavaz avèk la trète isi La rényon, lé vré i viendré a lidé d'pèrsonne domann k'i aplik lo kode noir. Lé vré ni viv dsou lo triptik libèrté, égalité, fratèrnité. Mèm si dé foi, kan ni lir laktyalite ni sirpran anou a kalkil kèl dogré libèrté nou néna, konm kèl degré l'égalité, mèm kèl dogré d'fratèrnité.

Souvan défoi, mi di dann mon kèr, kan mon léspri i balad in pé dann nout prézan, konm dann nout pasé, kan par azar in lartik zoinal i pass dsou mon zyé mé sirtou nout pasé é pou moin-mi koné pa pou zot-nou sar pa lib, nou sar pa égal, ni konétra pa la fratèrnité toultan ké ni féra pa la limyèr dsi bann rokoin noir néna dann nout pasé.é néna, mi pé asir azot ! Zot i koné dayèr !

In pti légzanp ? Yèr, moin la lir in pti lartik dsi lo batkaré dann lilète a Giyome. Bat karé la dan ? Sa in n'afèr sa pars zot i koné landroi-la l'avé in bagn pou bann marmaye téi sava in pé an vagabondaz dann kartyé Sin-Dni. Lété pa zanfàn bann blan, ni bann lib koulèr, mé lété zanfàn bann dèrnyé marsh la sosyété.. Si zot i vé, zot i pé alé dsi l'internet pou rann azot kont par zot mèm.

Ziska zordi néna arienk bann shèrshèr i koné in pé sak la spassé mé lo gran piblik li koné pa. Si i anparl sa dann lékol maron, i anparl pa sa dann lékol La républik é oila pou kosa la plipar rant nou ni pass koté in kartyé d'vi bien noir nout pasé... Ni pé fé konmsi ni koné pa, mé nout pasé i larg pa nou fasilman. Li lé konm in monstré i tourn i rotourn dann nout pasé sète nout pèp é zamé li larg pa nou... Ni koné pa li ? I fé pa arien mé li lé la é lapa zordi li va larg anou. Bann klustèr nout pasé néna ankor lo tan pou tourn é rotourn anou.

Justin